1205444001

DATE DEPOT :	2012-06-14
NUMERO DE DEPOT :	2012R054357
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	3 ave Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/05/21
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

96B16686

NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.651.680 euros porté à 3.715.360 euros
Siège social : 3, Avenue Hoche 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 410 204 390

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
1 M R
14 JUIN 2012
N° DEPOT 54357

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 21 MAI 2012

EC 21/05/12 (AV + NJ)
21/05/12 (06)

L'an deux mil douze,
Le 21 mai à 14 heures 30,
à PARIS, 3 avenue Hoche

Les membres du Directoire de la Société NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS se sont réunis en Directoire sur convocation du Président, Monsieur Stéphane CORSALETTI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
- Levées d'options de souscription – Augmentation du capital social

.....
- Questions diverses

Sont présents :
- Monsieur Stéphane CORSALETTI
- Monsieur Arnaud de DUMAST
- Monsieur Julien MECHLER

Mademoiselle Josiane FABRE, Secrétaire du Directoire.

Invité permanent :
- Monsieur Fabien THOMAS

Le Directoire réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membres en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Stéphane CORSALETTI préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

.....

Enregistré à : SIE SEME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT
Le 29/05/2012 Bordereau n°2012/2 047 Case n°4 Ext 8067
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent des impôts

Fabienne DUJARDIN
Contrôleuse
des Finances publiques

Extrait certifié conforme
Le 21 mai 2012

Le Secrétaire

- **Levée d'options de souscription – augmentation du capital social**

Plan du 15 mai 2006

Le Président rappelle au Directoire qu'aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2006, le Directoire usant de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 20 juin 2005, a consenti dans le cadre de l'article L. 225-177 du Code de Commerce, diverses options de souscription à différentes personnes pour un total de 3 980 actions nouvelles à émettre au prix unitaire de 592,04 euros, soit avec une prime d'émission de 576,04 euros par action.

Il rappelle les conditions de levée d'option arrêtées par le Directoire.

Puis, il indique que l'ensemble des bénéficiaires lui ont adressé une lettre de levée d'option accompagnée d'un bulletin de souscription et qu'il convient, pour le Directoire, de constater le nombre d'actions émises à titre d'augmentation du capital de la Société par suite des levées d'option ainsi que leur libération intégrale et d'apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent.

Puis il détaille au Directoire les bulletins de souscription reçus.

Le Directoire constate alors :

- que 4 bénéficiaires d'options de souscription ont levé leurs options pour la souscription de 3 980 actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, représentant un montant nominal de 63 680 euros ;

- que chaque souscripteur s'est libéré de sa souscription en espèces

- qu'ainsi 3 980 actions nouvelles ont été souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions du plan d'options et que par suite, l'augmentation de capital de 63 680 euros se trouve définitivement réalisée.

La différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et leur valeur nominale constitue une prime d'émission qui sera inscrite au passif du bilan de la Société.

Conséquemment à cette levée d'options, le Directoire procède à une augmentation du capital social pour un montant de 63 680 euros par la création de 3 980 actions nouvelles de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Cette augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission de 2 292 639,20 euros.

Conformément aux conditions du plan d'options, les actions nouvelles sont créées avec jouissance du 1er janvier 2012, date à partir de laquelle elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits.

Modification corrélative des statuts

Le Directoire, comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite, décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à trois millions sept cent quinze mille trois cent soixante euros (3 715 360 euros).

Il est divisé en 232 210 actions de même catégorie de 16 euros chacune, intégralement libérées.

Pouvoirs
Le Directoire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.